



Projet : « Appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Maroc et à la disponibilité et la qualité du service »

Termes de références pour le recrutement d'un(e) consultant(e) en vue de la conception et la rédaction du premier rapport annuel de La Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV)

Période de la prestation : 30 jours

Date de début: 25 Octobre 2020

Date de fin: 25 Novembre 2020

I. Contexte

La lutte contre la violence à l'encontre des femmes constitue un axe prioritaire de la promotion de leurs droits au Maroc.

Convaincu que le véritable progrès social découle des principes d'égalité, de dignité et de justice sociale, le gouvernement marocain a œuvré, à concentrer et à intensifier les efforts pour protéger les femmes contre toutes les formes de discrimination et de violence, pouvant constituer une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales et empêcher celles-ci de jouir totalement ou partiellement des dits droits.

Il a adopté une approche holistique qui s'appuie sur plusieurs dimensions, dont la prévention, la protection, la prise en charge et l'autonomisation, tentant de proposer une réponse aussi globale que possible, où les initiatives gouvernementales et civiles sont en cohésion et les efforts des institutions concernées intensifiées.

L'action gouvernementale a ainsi conjugué l'approche de prévention et de prise en charge, à travers :

- L'approche multidimensionnelle incarnée par la loi 103.13, relative à la lutte contre les violences faites aux femmes et son texte d'application, et qui comporte un ensemble de dispositions juridiques, de nature à protéger les femmes victimes, réprimer les auteurs de la violence et fournir des mécanismes de prise en charge et de prévention,
- Son texte d'application, qui traite un ensemble de situations réglementaires relatives essentiellement aux mécanismes de prise en charge des femmes victimes de violence,
- La loi 65.15 relative aux établissements de protection sociale,
- d'autres loi qui incriminent l'exploitation et la traite des êtres humains, protègent les travailleuses et travailleurs domestiques, en plus de la lutte contre les images stéréotypes et les formes de discrimination dans les médias et ailleurs.

Ces achèvements et avancées connaissent aujourd'hui une nouvelle dynamique qui vise à les renforcer davantage à la lumière des exigences des lois 103.13 et 65.15.

Dans ce sens, la Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence

(CNPECFVV)¹ a été mise en place le 5 septembre 2019. Elle consolide les efforts de prise en charge et de coordination entre les différents intervenants en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, eu égard aux attributions qui lui sont conférées, en vertu de la loi 103.13 et son décret d'application.

La Commission a pour fins de garantir la coordination des interventions au niveau national et la promotion des mécanismes de prise en charge et de coordination au niveau régional et local, donner son avis au sujet des plans d'action des commissions de coordination régionales et locales, superviser leur exécution, recevoir et examiner les rapports de ces commissions et élaborer un rapport annuel.

Pour ce faire, l'UNFPA en partenariat avec le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille en sa qualité de département en charge du secrétariat de la Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV), et dans le cadre du projet de la Coopération Belge « Appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Maroc et à la disponibilité et la qualité du service », lance un appel à consultation pour **la conception et la rédaction du premier rapport annuel de La Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV).**

La mission du consultant permettra d'élaborer un rapport structurant, qui documente les réalisations, les résultats, les contraintes et défis ainsi que les conclusions retenues de cette première année d'activité de **la Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV)**, et dont l'exercice sera reconduit par la suite annuellement.

II. Objectif et résultats attendus

Objectif: le premier rapport annuel de la Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV) est conçu et rédigé.

Résultats attendus :

1. Un canevas de reporting proposant une structure réexploitable du rapport, en prenant en considération les attributions de la Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV) est établi ;
2. Le premier rapport annuel d'activité de la Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV) est rédigé.

III. Consistance, tâches et responsabilités

La mission de consultance portant sur la conception et la rédaction du premier rapport annuel d'activité de la Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV)

¹ constituée des représentants de: l'autorité gouvernementale chargée des droits de l'Homme, l'autorité gouvernementale chargée de l'intérieur, l'autorité gouvernementale chargée des affaires étrangères, l'autorité gouvernementale chargée de la justice, l'autorité gouvernementale chargée des Habous et des affaires Islamiques, l'autorité gouvernementale chargée des finances, l'autorité gouvernementale chargée de l'Education nationale, l'autorité gouvernementale chargée de la Santé, l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur, l'autorité gouvernementale chargée de la culture et de la communication, l'autorité gouvernementale chargée de la femme, l'autorité gouvernementale chargée du travail, l'autorité gouvernementale chargée de la société civile, l'autorité gouvernementale chargée de la migration, le conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la Présidence du Ministère public, la Direction générale de la sûreté nationale, le Haut commandement de la Gendarmerie Royale.

s'étendra de **fin octobre à fin novembre 2020**, sous la supervision du comité de suivi constitué des membres représentants :

- de la sous-commission chargée de reporting au sein de la CNPECFVV, notamment la rapporteure de la commission nationale
- du Secrétariat de la Commission nationale,
- de l'UNFPA.

Le (la) consultant (e) retenu (e) aura à mobiliser les ressources professionnelles et matérielles nécessaires pour la réalisation des prix suivants :

Prix I - cadrage de l'intervention

Préalablement au démarrage de l'étude, le (la) consultant (e) retenu (e) sera tenu d'organiser une réunion préparatoire avec le comité de suivi afin de :

- Connaître les attentes et les besoins de la commission et redéfinir - avec elle - les enjeux et objectifs,
- Convenir d'une manière plus précise des spécifications techniques des livrables,
- Elaborer un planning détaillé de l'intervention et à la lumière de cet échange, finaliser sa méthodologie de travail à adopter.

[Livraison du prix I – Note méthodologique \(de cadrage\), comprenant un chronogramme prévisionnel d'exécution de la mission](#)

Le document sera livré en langue arabe, en version électronique exploitable.

Prix II – Collecte de l'information et préparation d'un canevas de reporting

Durant cette phase, le (la) consultant (e), va à la recherche de l'information, qui se fait en deux temps, à travers :

1. **des entretiens collectifs**, avec La Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV) dans son ensemble, puis individuels avec chacun de ses membres impliqués,
2. **d'une revue documentaire de l'information**² :
 - disponible chez la CNPECFVV,
 - produite par les autres acteurs y compris les ONG en lien avec les attributions de la Commission et et/ou des thèmes du rapport annuel.

Cette étape va permettre au (à) le (la) consultant (e) de dresser une première idée de l'activité de la Commission durant la première année d'exercice et de :

- recueillir les expériences individuelles et collectives concernant l'achèvement des tâches inscrites dans les attributions de la Commission,
- constater les résultats et les changements opérés,
- entendre et lister les bonnes pratiques et les leçons retenues,
- retenir également les difficultés rencontrées,
- recueillir les suggestions d'amélioration proposées par les équipes rencontrées individuellement ou collectivement.

² PVs, rapports, plans de travail, guides ou autres

A la lumière de ces rencontres et de l'information collectée, le (la) consultant (e) réalisera un canevas de reporting qui propose une structure réexploitable du rapport, se référant aux attributions de La Commission et servant de base à ses prochains exercices annuels.

[Livraison du prix II – Canevas de reporting du premier exercice de La Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence \(CNPECFVV\), ou sont joints en annexe :](#)

- l'agenda des rencontres tenues ainsi que la liste des personnes rencontrées (en individuel et / ou en collectif),
- la liste des références documentaires étudiées.

Un document de 6 pages maximum devra être livré en langue arabe, en version électronique exploitable (sur Word et/ou Excel) et 2 copies papier.

Prix III – Rédaction du rapport du premier exercice de La Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV)

Durant cette phase, le (la) consultant (e), traite en profondeur et analyse l'information collectée précédemment et procède à la rédaction du rapport, suivant le canevas de reporting remis et validé par le comité de suivi de la mission.

Le rapport doit être exhaustif et inclure toute l'information pertinente collectée dans la phase II. Il comprend au moins :

- **un chapitre introductif**, situant le contexte du rapport,
- **une analyse des réalisations achevées, qui seront relevées** selon :
 - le mandat de la Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV) et de ses attributions,
 - les types d'intervention,
 - ces résultats étant appuyés et argumentés avec des évidences.
- **les conclusions mentionnant :**
 - les bonnes pratiques et les leçons retenues,
 - les recommandations par type d'intervention et par secteur,
 - les difficultés rencontrées,
 - les suggestions d'amélioration pour les prochains rapports annuels de la commission.

[Livraison du prix III – Premier rapport annuel d'activité de La Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence \(CNPECFVV\)](#)

Le Document de rapport, d'une soixantaine de pages environ, sera livré en langue arabe, étant accompagné d'une synthèse en français de 10 pages et de sa présentation power point en arabe, cela en version électronique exploitable et 2 copies papier.

IV. Mode d'exécution de la prestation

Le (la) consultant (e), s'engage à effectuer les prestations, objet du contrat, conformément aux besoins et aux orientations du maître d'ouvrage.

Clause d'arrêt de l'étude : Le Ministère et l'UNFPA se réservent le droit d'arrêter l'exécution des prestations au terme de chaque phase si la commission nationale déclare par écrit que le livrable ne répond pas aux exigences de qualité demandées. Dans ce cas, le contrat est automatiquement résilié et le prestataire ne peut prétendre à aucune indemnité.

V. Propriétés des documents

Après approbation, tous les livrables établis par le Prestataire de services et tous les produits réalisés à l'occasion du présent contrat deviennent propriété de la commission nationale.

Celle-ci dispose de tous les droits pour les utiliser pour ses propres réalisations sans aucune redevance au Prestataire de services.

Le prestataire de service doit garantir à la commission nationale, au Ministère de la Solidarité, du Développement Social, le l'Egalité et de la Famille et à UNFPA l'absence de droits de propriété qui pourraient grever les livrables réalisés au titre du contrat.

VI. Livrables, durée et niveau d'effort de la mission

La mission débute en fin octobre 2020. Elle couvrira un nombre de jours effectivement travaillés de 30 jours, repartis comme il suit :

Livrables		Nombre de jours d'exécution
Prix I	La note méthodologique (de cadrage) de l'intervention	Cinq (5) jours ouvrables
Prix II	Canevas de reporting du premier exercice de La Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV), ou sont joints en annexe :	Sept(7) jours ouvrables
Prix III	Premier rapport annuel d'activité de La Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV)	Quinze (18) jours ouvrables
Total		30 jours ouvrables

VII. Modalités de règlement

Le règlement des prestations réalisées sera effectué par phase sur la base de factures établies par le titulaire, comme il suit :

Prix I & II : 35% du montant total du contrat après validation du livrable de la phase I et II ;

Prix III: 65% du montant total du contrat après validation du livrable de la troisième phase.

VIII. Qualifications et compétences requises

Cette prestation sera confiée à un (e) consultant(e), disposant des compétences et qualifications suivantes :

- Une formation universitaire supérieure (minimum bac+5), dans les domaines suivants : Sciences sociales, psychosocial, sciences économiques ou sciences juridiques (ou équivalents);
- Une bonne connaissance des problématiques liées à la lutte contre les violences faites aux femmes au Maroc et des réformes gouvernementales, juridiques et institutionnelles entreprises dans ce sens, et de l'environnement institutionnel ;
- une expérience avérée en matière de conception et rédaction de supports institutionnels (notamment les rapports nationaux, études) ;
- d'excellentes capacités de rédaction et de communication orales et écrites en langues arabe et française.

IX. Pilotage et suivi de la mission

Le **comité de suivi** aura pour mandat :

- d'évaluer les offres techniques et financières soumises ;
- de valider les étapes de l'étude et les livrables découlant de la prestation ;
- d'orienter en chaque point et lorsque nécessaire le prestataire dans son étude.

X. Soumission

Cet appel à consultation est ouvert aux consultant (e)s nationaux. Les soumissionnaires intéressés sont invités à envoyer leur dossier de soumission, par email, aux deux adresses suivantes : elbergui@unfpa.org et jamai@unfpa.org, au plus tard le **25 Octobre 2020 à 16h30**, date et heure limites de réception des candidatures.

Le dossier de soumission doit contenir les éléments suivants :

1. Une offre technique comprenant :

- Une note technique qui présente :
 - la description de la compréhension de la mission avec le chronogramme détaillé du déroulement prévu de la mission.
 - Une présentation du (la) consultant (e) constituée de son CV, la présentation des réalisations similaires surtout dans le domaine de rapportage et études.

2. Une offre financière

détaillant en HT et TTC, le montant total de la prestation et sa répartition suivant les trois prix, tels que décrits dans la consistance de la mission.

L'offre financière devra également mentionner le nombre total de jours estimés nécessaires pour l'exécution de la prestation, leur répartition par tâches (ou prix) attendues, les honoraires journaliers des consultants et toutes autres charges liées à la réalisation des prestations³.

Les dossiers d'offre qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.

XI. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps : L'évaluation de l'offre technique, puis l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Phase 1 : Analyse technique comparative des offres

Pendant cette phase, il sera procédé à la comparaison technique des offres. Une note technique T sur 1000 sera attribuée à chaque offre, sur la base du barème tel que détaillé au u niveau de l'Annexe 2 « Grille d'évaluation ».

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note minimale de 700 points, qui représente 70% des de la note maximale des offres techniques (1000 points).

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

³ Cf. Annexe 1. Suggestion de présentation de l'offre financière

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins-disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * P / P_{\min}$$

P : Prix de l'offre

P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Phase 3 : Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque offre seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

70% pour l'offre technique

30% pour l'offre financière $N = 0,7 * T + 0,3 * F$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

* * * * *

ANNEXES

Annexe 1. Suggestion de présentation de l'offre financière

Bordereau du prix global

Désignations	Prix Forfaitaire hors TVA
Conception et rédaction du premier rapport annuel d'activité de La Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV)	
Total Hors TVA	
TVA (20%)	
Total TTC	

Décomposition du montant global

N° du Prix	Désignations	Quantités forfaitaires	Prix forfaitaires (hors TVA)	Total Hors TVA (par poste)
1	Cadrage de l'intervention	1		
2	Canevas de reporting du premier exercice de La Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV)	1		
3	Premier rapport annuel de La Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV)	1		
Total Hors TVA				
TVA (20%)				
Total TTC				

Annexe 2. Grille d'évaluation

Qualifications et compétences du (la) consultant(e)	700
Formation universitaire supérieure (minimum bac+5), dans les domaines suivants : Sciences sociales, sciences économiques et sciences juridiques (ou équivalents)	100
Bonne connaissance des problématiques liées à la lutte contre les violences faites aux femmes au Maroc et des réformes gouvernementales, juridiques et institutionnelles entreprises dans ce sens,	200
Une expérience avérée en matière de conception et rédaction de rapports nationaux, études,	300
Excellentes capacités de rédaction et de communication orales et écrites en langues arabe et française.	100
Méthodologie et plan de travail proposés	300
Qualité de la note méthodologique décrivant l'approche et les outils préconisés pour la bonne réalisation de toutes les étapes de la mission	200
Réalisme du calendrier d'exécution et respect des délais	100
Note Technique (Total)	/1 000